

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 5 octobre 2018

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois d'octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2018 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, NICOLET Cédric, WINNINGER André

Excusés : HUGUENOTTE Huguette.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu des séances du 7 et 27 juillet 2018.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Karine GRANDIDIER secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

Conseil communautaire 17 septembre 2018 – (Hubert JUSTE)

Finances : Le conseil valide la reconduction d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € nécessaire en attente du versement de subventions. Le conseil a fixé le montant des bases minimum de cotisation de la CFE, avec une période de lissage de 3 ans. Le conseil valide un emprunt de 80 000 € sur 7 ans pour les travaux de remise en état de la chaufferie bois. La convention avec le prestataire Analis Finance est renouvelé (conseil et assistance en matière de gestion de la dette).

CLECT : le rapport de la CLECT est présenté aux conseillers.

Aménagement et Environnement : Le conseil délibère pour confier une mission d'AMO à Audlab et une mission complète à un cabinet privé pour l'élaboration du SCOT. 6 Vitabris ont été achetés et mis à disposition des marchés de producteurs locaux (Ornans, Quingey, Liesle) par une convention.

Personnel : Le conseil adopte les règles de versement du régime indemnitaire CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Bureau : 4 nouveaux délégués sont élus au bureau (en plus du président et des vices-présidents) : Cécile Bordy, Sylvain Ducret, Claude Mareschal, Jean-Claude Stadelmann.

RGPD : Le conseil communautaire décide d'adhérer à la prestation de l'[AD@T](#) de mise à disposition d'un DPD mutualisé.

Tourisme : Le conseil valide l'achat d'un logiciel (3D Ouest - 9250 €) pour la perception de la Taxe de Séjour. Le conseil fixe le taux de la taxe de séjour pour les campings cars à 0,55 €/nuitée et celui des hébergements non classés à 5 % du prix de la nuitée.

Économie : 2 parcelles sont cédées à la ZAE de l'Hopital du Grosbois (SCI Au Fil de l'Eau, SCI GEM). Le conseil valide l'attribution des aides à l'acquisition d'immobilier d'entreprise suivantes : MBI (Cléron) : 7 000 € / SCI Helvetium (Cléron) : 10 000 € / SCI La Croix de Sompré (Mouthier) : 10 000 € / SAS Au Petit Bonheur (Amondans) : 10 000 €

Socio-culturel : Les Contrat Enfance Jeunesse du secteur d'Amancey et le Contrat Territorial Jeunesse (secteur Quingey) avec la CAF sont renouvelés.

Conseil communautaire 2 octobre 2018 – (Hubert JUSTE)

Aménagement et Environnement : Le bureau d'étude Mosaïque Environnement présente son diagnostic du Plan Climat Aire Energie Territorial (PCAET) pour le territoire Loue Lison (prévision climatiques à 2050 +33 jours anormalement chauds, baisse du nombre de jours de gel et présentation des effets de ces prévisions sur le territoire, prospective sur la consommation d'énergie et sur l'émission de gaz à effet de serre, la production d'énergies renouvelables). La présentation est consultable en mairie

Finances : le conseil valide les attributions de compensations définitives telles que définies dans le rapport de la CLECT (après prise en compte des transferts de compétence voirie et secrétariat mutualisé, la commune d'Amondans recevra 1990 € par an)

Tourisme : Le plan de financement pour le chantier de restauration du Castel Saint-Denis est modifié pour prendre en compte l'attribution d'une nouvelle subvention de 64 000 € (la part CCLL passe de 42 500 à 0 €).

Syndicat Mixte Doubs Haute-Loue : Le conseil valide la création d'un syndicat mixte ouvert ayant pour adhérent le département et 9 communautés de communes pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, prévention des

AFFOUAGE

7 affouagistes se sont inscrits pour l'affouage 2018-2019. Le prix n'est pas modifié (5€ du stère).

AMÉNAGEMENT FORESTIER

La dernière réunion de préparation de l'aménagement forestier s'est tenue le 14 septembre.

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de révision de l'aménagement en vigueur de la forêt communale d'AMONDANS, pour la période de 2019 à 2038, en vertu des dispositions de l'article L.212-1 du code forestier. Ce projet lui a été communiqué et présenté par les services de l'Office National des Forêts de l'Agence de Besançon.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de révision de l'aménagement de la forêt communale d'AMONDANS et demande aux services de l'Etat l'application du 2° de l'article L.122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre à Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

La Commune s'engage à inscrire chaque année à son budget les crédits nécessaires pour financer les travaux d'entretien et de renouvellement des peuplements de la forêt, prévus par l'aménagement, après étude de l'avis de programme de travaux présenté par l'O.N.F.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le conseil municipal a reçu un courrier de la famille HAYE demandant l'organisation d'un ramassage des déchets dans la commune avec les habitants. Le conseil municipal est favorable cette proposition et propose d'organiser un grand nettoyage au printemps lorsque les conditions climatiques seront plus favorables. Le président de l'ACCA présent lors de la réunion indique que l'ACCA pourra s'associer à cette opération et pourra peut-être bénéficier d'aide de la fédération.

REMBOURSEMENT DE FACTURE

Le conseil municipal autorise le remboursement à Hubert JUSTE d'une facture Leroy-Merlin d'un montant de 169,70 € pour l'achat de divers matériels électrique pour l'installation électrique de l'atelier communal.

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

(Hubert JUSTE ne prend pas part au vote)

QUESTIONS DIVERSES

Certificat administratif

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a ouvert par prélèvement sur les dépenses imprévues un crédit de 150 € à l'article 6688 du budget général.

Demandes de subventions : Téléthon - Fond de Solidarité pour le Logement – Fond d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas se substituer aux contribuables en matière de dons, et décide de ne pas contribuer au Téléthon, FSL et FAAD, laissant à chacun le choix de contribuer ou non aux divers organismes caritatifs.

ACCA – Cabane de chasse :

Le président de l'ACCA informe le conseil municipal que l'ACCA n'est pas intéressée par la proposition alternative

d'utiliser la cuisine de la salle des fêtes pour les repas des chasseurs invités, et qu'ils vont solliciter la fédération de chasse et l'ONF pour essayer de pouvoir construire une cabane de chasse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.